



INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés
Période de référence : du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tranche d'effectifs de l'entreprise
50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index
85

Résultat total = 80/100



INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Détails des points obtenus

Indicateur de l'index	Nombre de points obtenus
Indicateur relatif à l'écart de rémunération	25
Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles	35
Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15
Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5
Niveau de résultat global	80/100